

# RIEN NE NOUS ARRÊTE.

## FCSII/2021

**Destinataires :** Pauline Worsfold - secrétaire-trésorière, FCSII  
Dirigeantes nationales, FCSII  
Organisations membres

**Expéditrice :** Linda Silas - présidente, FCSII

**Date:** Le 17 décembre 2020

**Objet:** Le congrès biennal 2021

---

En prévision du Congrès biennal 2021 de la FCSII, vous trouverez ci-joint les trousseaux d'information suivantes:

- Avis de convocation au 20<sup>e</sup> congrès biennal
- Information pour les résolutions présentées au congrès
- Procédures pour les mises en candidature, les élections et le vote
- Information pour les amendements constitutionnels
- Formulaire de mise en candidature pour le Prix « Du pain et des roses »

Les détails et les mises à jour concernant le congrès seront diffusés au fur et à mesure que la planification avancera et qu'ils seront finalisés. Ils seront aussi affichés au site web de la FCSII au [www.fcsii.ca](http://www.fcsii.ca).

En toute solidarité,



Linda Silas  
Présidente

## AVIS CONCERNANT LE CONGRÈS

En conformité de l'article 7.01 (c) des Statuts de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, l'avis annonçant le 20<sup>e</sup> congrès biennal est dûment circulé.

### L'ARTICLE 7 – CONGRÈS

- 7.01           A) Le congrès de la Fédération a lieu à tous les deux (2) ans. Il s'agit donc d'un congrès biennal.
- B) Le congrès est l'organe directeur suprême de la Fédération. La date et le lieu du congrès biennal sont déterminés par le Conseil.
- C) Un préavis de la date et du lieu du congrès est donné par écrit à toutes les organisations membres de la Fédération au moins cent quatre-vingt (180) jours avant le début du congrès.

#### **20<sup>e</sup> Congrès biennal de la FCSII**

- Dates:           8 juin 2021 – Travaux du congrès  
                    9 juin 2021 – Travaux du congrès
- Endroit:        Virtuel

**Enregistrez-vous avant le 8 mai 2021.**

Planifiez votre participation dès maintenant!

Visitez fréquemment le site web de la FCSII au [www.fcsii.ca](http://www.fcsii.ca) pour obtenir les mises à jour et des informations.

## RÉSOLUTIONS

L'Article 7.08 des Statuts stipule:

- A) *Tout membre de la Fédération peut présenter des résolutions au congrès de celle-ci. Les résolutions doivent parvenir au bureau de la Fédération au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date du début du congrès. Les résolutions sont distribuées à toutes les organisations membres au moins quarante-cinq (45) jours avant le début du congrès.*
- B) *Des résolutions d'urgence sont acceptées pendant le congrès jusqu'à date limite établie dans l'ordre du jour.*

Veillez trouver ci-joint des formulaires de résolution. Les résolutions sont un moyen de définir la direction et d'établir les priorités du mandat que le Conseil exécutif national devra mener à bien au cours des prochains deux (2) ans.

Les résolutions doivent être soumises à la secrétaire-trésorière au bureau de la Fédération avant le **10 MARS 2021**.

Les résolutions doivent être écrites et soumises par **COURRIER RECOMMANDÉ** au bureau de la Fédération.

Toutes les résolutions reçues au bureau de la FCSII par courrier recommandé seront distribuées aux membres du Comité des résolutions avant le **19 MARS 2021**.

Les membres du Comité réviseront les résolutions, ils en préciseront l'intention en communiquant avec son auteur, apporteront des modifications si nécessaire, et enverront les résolutions au bureau de la Fédération avant le **26 MARS 2021**.

La Fédération distribuera toutes les résolutions reçues du Comité des résolutions à toutes les organisations membres avant le **23 AVRIL 2021**.

Si vous avez des questions, nous vous prions de communiquer avec le bureau de la FCSII au 1-800-321-9821.

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS  
20<sup>e</sup> CONGRÈS BIENNAL, 2021  
VIRTUEL**

**FORMULAIRE DE RÉOLUTION**

**ATTENDU QUE**

**ATTENDU QUE**

**IL EST RÉSOLU**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU**

Présentée par: \_\_\_\_\_

## PROCÉDURE POUR LES CANDIDATURES, LES ÉLECTIONS ET LE VOTE

### L'Article 9.01 des Statuts stipule:

*9.01 La présidente et la secrétaire-trésorière sont élues au cours du congrès biennal. Les candidatures aux postes de présidente et de secrétaire-trésorière doivent être présentées par écrit portant le nom de la personne qui propose la candidature et le nom de celle qui l'appuie au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant le début du congrès. La liste des personnes mises en candidature est distribuée aux organisations membres au moins quarante-cinq (45) jours avant le début du congrès.*

Veillez trouver ci-joint le formulaire de nomination qui doit être complété lorsque vous nommez un candidat au poste de présidente et de secrétaire-trésorière.

Les nominations doivent être soumises par écrit, incluant les noms de la personne qui propose et de celle qui appuie, et le consentement écrit de la personne nommée. Veuillez inclure un résumé avec chaque mise en candidature, incluant la participation syndicale, un résumé de l'emploi et toute autre participation au niveau communautaire. Veuillez faire parvenir cette information au bureau de la FCSII avant le **10 MARS 2021**.

Faire parvenir les formulaires de mise en candidature et les résumés par **COURRIER RECOMMANDÉ**.

Toutes les mises en candidatures reçues au bureau de la FCSII par courrier recommandé seront distribuées aux membres du Comité des mises en candidature avant le **19 MARS 2021**.

Les membres du Comité des mises en candidature prépareront le billet des candidatures et les bulletins de vote. Sur le billet des candidatures et les bulletins de vote, les noms apparaîtront dans l'ordre alphabétique, les noms de famille en premier lieu. Cette information sera transmise au bureau de la FCSII avant le **26 MARS 2021**.

La Fédération distribuera le billet de mises en candidature à toutes les organisations membres avant le **23 AVRIL 2021**.

### LE VOTE ET LA PRÉSENCE

Le vote se limitera aux déléguées et délégués ayant droit de vote et aux membres du Conseil exécutif national. Toutefois, chaque membre de la FCSII peut être présent et participer aux activités du congrès.

Veillez prendre note que toute organisation membre en arriéré de trois (3) mois dans le versement de ses cotisations n'a pas droit d'être reconnue ou représentée. Le nombre de déléguées et délégués ayant droit de vote par organisation membre sera calculé selon les cotisations payées en décembre 2020.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le bureau de la FCSII au 1-800-321-9821.

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS  
20<sup>e</sup> CONGRÈS BIENNAL, 2021  
VIRTUEL**

**FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE**

Par la présent, je, \_\_\_\_\_, membre en bonne et due forme de

\_\_\_\_\_ propose à l'effectif pour fins d'élection,  
(nom de l'organisation)

\_\_\_\_\_, membre en bonne et due forme du

\_\_\_\_\_  
(nom de l'organisation)

au poste de \_\_\_\_\_ au sein du Conseil exécutif national

pour la période biennale 2021-2023.

Signé ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_.

\_\_\_\_\_  
Proposé par (signature)

\_\_\_\_\_  
membre du

\_\_\_\_\_  
Appuyé par (signature)

\_\_\_\_\_  
membre du

Je, \_\_\_\_\_, consent par la présente à accepter la mise en candidature au poste

de \_\_\_\_\_

de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers.

Signé ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_.

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Organisation membre)





## AMENDEMENTS CONSTITUTIONNELS

Les Articles 16.01 et 16.02 des Statuts stipulent:

*16.01 Les Statuts de la Fédération peuvent être modifiés par un vote des deux tiers (2/3) des membres qui participent au congrès. Des modifications aux Statuts peuvent être proposées par le Conseil ou par les organisations membres.*

*Les modifications proposées doivent être présentées à la Fédération au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant le congrès et doivent être distribuées à toutes les organisations membres au moins quarante-cinq (45) jours avant le début du congrès.*

*16.02 Sauf indication contraire, toutes les modifications aux Statuts entrent en vigueur dès leur adoption.*

Les amendements constitutionnels doivent être soumis par écrit à la secrétaire-trésorière au bureau de la Fédération avant le **10 MARS 2021**.

Les amendements devraient être soumis par **COURRIER RECOMMANDÉ**.

Le bureau de la FCSII distribuera ces amendements aux membres du Comité des Statuts.

Tous les amendements constitutionnels reçus au bureau de la FCSII par courrier recommandé seront distribués aux membres du Comité des Statuts avant le **19 MARS 2021**.

Les membres du Comité étudieront les amendements proposés, en préciseront l'intention en communiquant avec leurs rédacteurs, apporteront des modifications si nécessaire, et enverront les amendements au bureau de la Fédération avant le **26 MARS 2021**.

La Fédération distribuera les amendements constitutionnels à toutes les organisations membres avant **23 AVRIL 2021**.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le bureau de la FCSII au 1-800-321-9821.

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS  
20<sup>e</sup> CONGRÈS BIENNAL, 2021  
VIRTUEL**

**FORMULAIRE POUR UN AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL**

<b>Langage actuel</b>	<b>Changement proposé</b>	<b>Raisonnement</b>

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS  
20<sup>e</sup> CONGRÈS BIENNAL, 2021  
VIRTUEL**

**PRIX « DU PAIN ET DES ROSES »  
FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE DE 2020 ET 2021**

**RENSEIGNEMENTS SUR LE PRIX « DU PAIN ET DES ROSES »**

**Qui peut poser une candidature au Prix « Du pain et des roses » ?**

Toute candidate à ce prix doit être un membre actif d'un syndicat provincial d'infirmières et d'infirmiers affilié à la FCSII pendant l'année à l'égard de laquelle la candidature est posée. Les candidatures peuvent être posées par le Conseil exécutif national, toute organisation membre et tout conseil ou membre d'une telle organisation à l'aide des formulaires qui peuvent être obtenus du bureau de toute organisation membre ou du bureau de la FCSII (1-800-321-9821).

**Date limite de la réception des candidatures : le 10 mars 2021.**

**Comment la récipiendaire est-elle choisie?**

Le Comité de la FCSII sur le Prix « Du pain et des roses » examinera les candidatures et choisira la candidate ou les candidates retenues.

**Annonce de la candidate retenue**

Le nom de la candidate retenue pour le prix de 2020 et 2021 sera annoncé pendant le congrès de la FCSII qui aura lieu en juin 2021.

**Que reçoit la candidate retenue?**

Outre la reconnaissance officielle, la candidate recevra le Prix « Du pain et des roses », un certificat et des fleurs.

**Remarque :** Un prix pour 2020 et 2021 sera décerné pendant le congrès de 2021 de la FCSII.

**Vous pouvez joindre des feuilles supplémentaires au besoin.**

**RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LA CANDIDATE**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Syndicat : section locale (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Candidature posée par : \_\_\_\_\_

**RÉALISATIONS ET ANTÉCÉDENTS PERTINENTS DE LA CANDIDATE**

1. Décrivez la participation de la candidate aux activités syndicales suivantes :

a) Services rendus à la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers ou à une organisation membre de la FCSII :

b) Représentation d'un syndicat provincial d'infirmières/infirmiers ou de la FCSII au cours d'activités d'autres organisations connexes :

c) Promotion des objectifs de la FCSII ou de ses organisations membres au palier provincial ou national :

2. Décrivez les qualités de chef dont la candidate a fait preuve dans les activités suivantes :

a) Influencer la croissance des organisations membres de la FCSII par l'établissement de politiques et la prise des décisions, la sensibilisation du public et la participation à des événements publics médiatiques et autres positifs :

b) Rallier des infirmières et infirmiers et d'autres personnes pour faire pression sur les gouvernements relativement à des lois ou à d'autres questions influant sur le mouvement syndical:

c) Contribuer à la croissance de l'organisation en donnant le pas à l'éducation ou à d'autres initiatives :

FÉDÉRATION CANADIENNE DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS  
20<sup>e</sup> CONGRÈS BIENNAL, 2021  
VIRTUEL

PRIX DU PAIN ET DES ROSES – CATÉGORIE GRAND PUBLIC  
FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE DE 2020 ET 2021

**RENSEIGNEMENTS SUR LE PRIX « DU PAIN ET DES ROSES »**

**Qui peut poser une candidature au Prix « Du pain et des roses » de catégorie grand public?**

Ce prix est pour les candidates qui ne sont pas membres actifs des syndicats provinciales d'infirmières et d'infirmiers, affiliés à la FCSII, pendant l'année à l'égard de laquelle la candidature est posée. Les candidatures peuvent être posées par le Conseil exécutif national, toute organisation membre et tout conseil ou membre d'une telle organisation à l'aide des formulaires qui peuvent être obtenus du bureau de toute organisation membre ou du bureau de la FCSII (1-800-321-9821).

**Date limite de la réception des candidatures : le 10 mars 2021.** Envoyez vos formulaires de mise en candidature à : Comité de la FCSII « Du pain et des roses », 2841, promenade Riverside, Ottawa (ON), K1V 8X7, ou par courriel à [cfnu@nursesunions.ca](mailto:cfnu@nursesunions.ca) ou télécopieur 613-526-1023.

**Comment la récipiendaire est-elle choisie?**

Le Comité de la FCSII sur le Prix « Du pain et des roses » examinera les candidatures et choisira la candidate ou les candidates retenues.

**Annnonce de la candidate retenue**

Le nom de la candidate retenue pour le prix de 2020 et 2021 sera annoncé pendant le congrès de la FCSII qui aura lieu en juin 2021.

**Que reçoit la candidate retenue?**

Outre la reconnaissance officielle, la candidate recevra le Prix « Du pain et des roses » de catégorie grand public.

**Remarque :** Un prix pour 2020 et 2021 sera décerné pendant le congrès de 2021 de la FCSII.

**Vous pouvez joindre des feuilles supplémentaires au besoin.**

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES SYNDICATS D'INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS  
20<sup>e</sup> CONGRÈS BIENNAL, 2021  
VIRTUEL**

**PRIX DU PAIN ET DES ROSES – CATÉGORIE GRAND PUBLIC  
FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE DE 2020 ET 2021**

**RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LA CANDIDATE**

Nom : \_\_\_\_\_

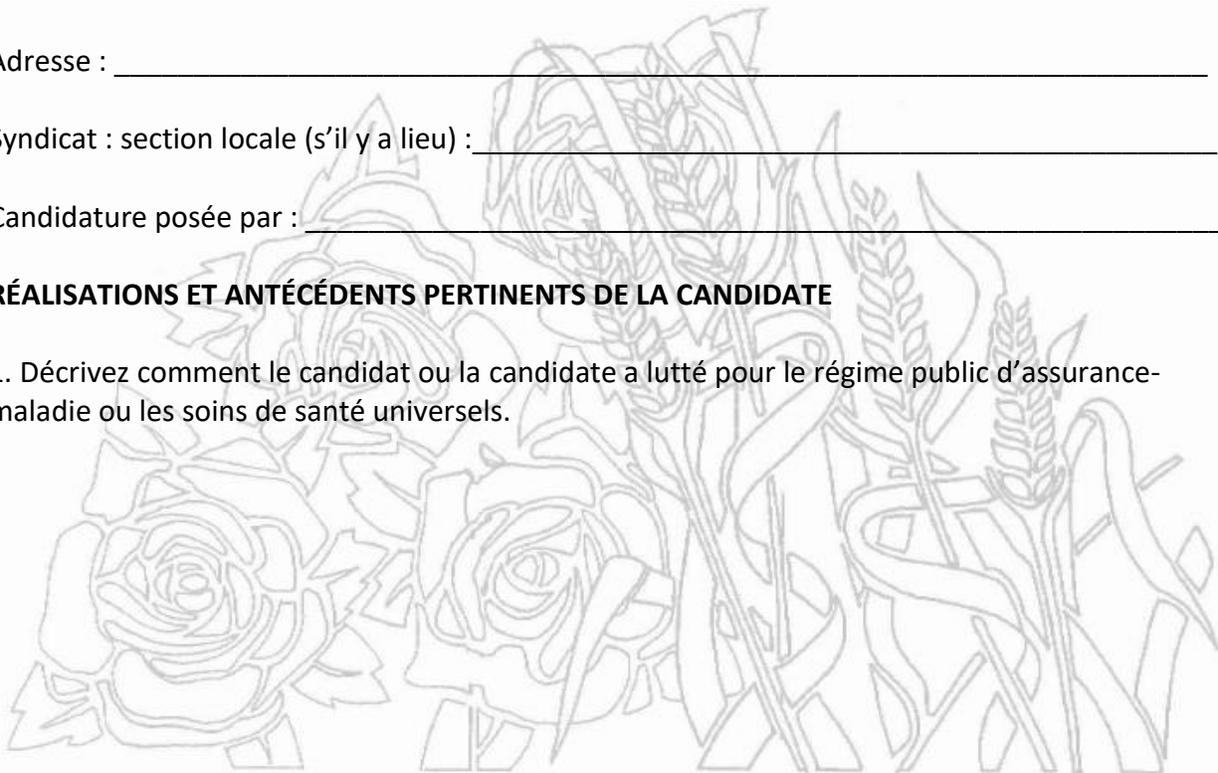
Adresse : \_\_\_\_\_

Syndicat : section locale (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Candidature posée par : \_\_\_\_\_

**RÉALISATIONS ET ANTÉCÉDENTS PERTINENTS DE LA CANDIDATE**

1. Décrivez comment le candidat ou la candidate a lutté pour le régime public d'assurance-maladie ou les soins de santé universels.



2. Décrivez comment le candidat ou la candidate a démontré, de façon proactive, son soutien aux enjeux infirmiers à l'échelle nationale et internationale.